YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 00
N/ Réf : NDA/ED/CB

DECISION N°2000/251

OBJET : Passation d'un marché négocié relatif aux travaux de réaménagement de la rue du Docteur Charcot avec la société SACER Paris Nord Est.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 308 et 104 I, alinéa 10,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 25 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence correspondant a été adressé, pour insertion, au Bulletin Officiel des Annonces de marchés Publics le 6 juin 2000 et publié dans le bulletin n°96 A, édition "Travaux", du 16 juin 2000.

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation était fixée le 22 juin 2000 et la date limite de réception des offres le 30 juin 2000 à 12 heures.

CONSIDERANT que l'offre de la société SACER Paris Nord Est correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE PASSER le marché négocié relatif aux travaux de réaménagement de la rue du Docteur Charcot avec la société, SACER Paris Nord Est sise Route de BRIERES LES SCELLES BP 91 91152 ETAMPES Cedex

DIT que le montant du marché s'élève à 638.575,50 Francs T.T.C. ,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 822, nature 231223.

Fait à Yerres, le 18 septembre 2000

MAIRIE D'YERRES (91330)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE